



Février 2026

Le journal de la CGT Finances publiques 13

Site internet: <https://13.cgtfinancespubliques.fr/>

Courriel : cgt.drfin13@dgfip.finances.gouv.fr

Tél. 04 91 17 91 96 / 92 06

Coefficient d'injustice fiscale Taxe foncière : où en sommes-nous ?

Edito

Le CREP, c'est pas la chandeleur.

La campagne de l'appréciation professionnelle de l'ensemble des agent·es a débuté. Bilan 2025 et perspectives 2026.

Nous disons appréciation car c'est la loi de 2019 sur la fonction publique qui définit ainsi l'entretien professionnel.

Ce n'est pas une évaluation, c'est une appréciation.

Dans le premier cas ça se discute, dans le second, cela s'impose de manière verticale, hiérarchique.

L'appréciation est un jugement, la détermination d'une valeur, d'un prix.

Ainsi le management à la Dgfip continue de mal nommer les choses, une manière de lisser par des mots choisis et des éléments de langage appropriés ce qu'il veut imposer.

Cela questionne toutes et tous sur le sens du CREP et le rôle qui nous est alloué, en particulier les N+1 désormais confrontés pour beaucoup à des injonctions paradoxales. En effet, le N+2 cadre bien souvent l'exercice du CREP par le N+1 et le N+2 est aussi le N+1 du cadre A qui mène l'entretien.

Tandis que le recours de 1^{er} niveau se fait auprès du N+2.

Cela fait beaucoup de N, et c'est peut-être aussi pour cela que la DG place en tête de gondole la « bienveillance ».

Une manière de faire oublier que c'est son modèle managérial qui organise la défiance.

Lors de la présentation du projet de loi de finances 2026, le journal *Le Parisien* titrait le 18 novembre 2025 : « Bercy va augmenter d'office la taxe foncière pour 7,4 millions de logements ».

Cet article a fait l'effet d'une bombe tandis que tous les médias s'en emparaient. Ce « scoop » a été provoqué par l'alerte lancée par la CGT Finances Publiques.

Aussitôt, le Parlement crie au scandale, les élus locaux aussi... Tous semblent avoir oublié que quelques mois plus tôt, la DGFIP les avaient informés ! Il faut dire que les élections municipales se rapprochent...

Pourquoi la CGT Finances publiques a t-elle lancé l'alerte ?

Tout simplement parce que les dindons de la farce allaient être les contribuables, bien sûr, mais aussi et surtout les agent·es !

Car la DGFIP voulait lancer des évaluations d'office, oubliant notre système fiscal déclaratif, en imposant des éléments de confort « supposés » sans tenir compte de la situation périlleuse du Cadastre et particulièrement celle des CDIF des Bouches-du-Rhône.

Tout le monde connaît les conditions de travail catastrophiques des services fonciers en lien avec les applicatifs défectueux et les difficultés en cascade dans le traitement fiscal tant en SIP qu'en SIE.

À n'en pas douter, les évaluations d'office auraient saturé tous les services car les demandes d'explications des redevables auraient explosé.

Pour la CGT il n'était pas possible de continuer à aggraver la charge de travail, déjà alourdie par GMBI, la taxe d'urbanisme ou le foncier dit « innovant », sans création des emplois nécessaires pour accomplir les missions, sans oublier la rengaine des fameux gains de productivité (de quoi ? On ne le saura jamais !) qui suppriment des emplois.

Cerise sur le gâteau, la déclaration du ministre du logement le 25 novembre : "J'ai été surpris en le voyant", et d'indiquer que le gouvernement veut suspendre la hausse prévue (et polémique) de la taxe foncière.

Grâce à la CGT Finances Publiques, lanceuse d'alerte, le gouvernement se trouve contraint d'organiser dans la panique un rétropédalage.

Le 26 novembre, le ministre de l'économie dit être à l'écoute des collectivités locales puis, en fin de journée, le Premier ministre annonce au Sénat la suspension, donc le retrait, de cette mesure dans la loi de finances 2026 !

Nous constatons avec cette affaire que le gouvernement - qui diminue le budget des collectivités locales - veut envoyer des signes compensateurs aux élus locaux tellement les recettes de la taxe d'urbanisme ne sont pas au rendez-vous. Mais ce faisant, il expose les maires à la colère des contribuables taxés d'office ! Et là, même l'IA ne pourra rien pour eux !

Il est particulièrement instructif d'entendre le gouvernement indiquer que les valeurs locatives sont obsolètes.

Depuis la révision avortée de 1990 c'est la même rengaine : Sarkozy en 2007 au congrès des maires, puis Hollande et la loi de finances rectificative de 2013... et enfin Macron en 2017 en supprimant la TH pour les résidences principales... mais pas de véritable révision en vue... Les valeurs locatives restent obsolètes et inéquitables (Cour des Comptes de 2009).

Les locaux de référence initiaux sur les procès verbaux définissent des tarifs d'imposition fixés d'après des baux de 1966, soit 60 ans !! Cette révision de 1970 toujours en vigueur était censée être quinquennale ! Allez, peut-être que nos locaux de référence seront centenaires, c'est bien parti !

Le problème c'est qu'aucune amélioration de la justice fiscale n'a été recherchée en attendant une hypothétique révision.

Par exemple, les valeurs locatives des locaux construits il y a plus de 60 ans peuvent-elles toujours être majorées de 20 % par un coefficient d'entretien appliqué à des constructions neuves ?

Si Bercy veut faire des rectifications automatiques et « à l'aveugle », pourquoi ne pas diminuer tous ces coefficients d'entretien pour les locaux déjà existants en 1970 ? **Et si on recréait des tournées de conservation des géomètres pour s'en charger ?**

Demain le contentieux pourrait exploser concernant ce coefficient d'entretien car le Conseil d'Etat vient de donner raison le 22 décembre 2025 à un contribuable qui le contestait.

Comme elle l'a toujours fait, la CGT Finances publiques sera aux côtés des agents pour défendre le service public foncier, fiscal et topographique. (voir les interventions récentes sur le foncier dit innovant ou sur la taxe d'urbanisme).



CREP 2025/2026

La CGT t'invite à consulter le guide élaboré par le secteur droits et garanties du syndicat.

Il est en accès libre sur notre [site local](#) et sur le site national.

N'hésite pas à recueillir l'avis des élu·es CGT du personnel concernant ton compte rendu d'entretien professionnel.

Nous sommes là pour te conseiller, t'accompagner et t'aider !

Le guide de l'agent·e des Finances publiques

La CGT Finances Publiques vous apporte ici un maximum d'éléments d'informations pratiques et fiables sur votre carrière, votre rémunération, votre mutation, votre retraite, etc. en synthétisant au mieux les textes réglementaires. **[Ce guide est en accès libre](#)** sur le site local et le national.



Contractuel·les : quand l'INSEE confirme les alertes de la CGT

L'INSEE vient de publier [une nouvelle note sur l'emploi dans la fonction publique](#) qui met en évidence une hausse continue du recours aux contractuels. Pour l'Union Fédérale des Syndicats de l'État (uFSE-CGT), l'INSEE ne décrit pas une fatalité statistique mais une évolution qui s'inscrit dans des choix de gestion et d'orientation de l'emploi public, avec pour effet de précariser l'emploi public et de marginaliser à terme le statut des fonctionnaires.

L'UFSE-CGT dénonce cette dérive et exige un changement de cap immédiat en faveur de l'emploi titulaire, de la titularisation des contractuels et de l'égalité de droits pour tous les agents publics.

Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes !

Fin 2024, 5,9 millions d'agents travaillent dans la fonction publique.

L'emploi total progresse de +0,6 % (+ 32 800) sur un an, mais la dynamique de hausse est portée par les contractuels : l'INSEE relève une progression de +2,6 % en un an, après +4,9 % en 2023, soit +35 900 contractuels supplémentaires. Pendant ce temps, le nombre de fonctionnaires est quasiment stable et diminue même légèrement (-0,1 %). Dans la Fonction publique d'État, la hausse des effectifs est portée par +3,5 % de contractuels, notamment via les AESH pour lesquelles aucun statut de fonctionnaire n'existe.

Les contractuels représentent désormais 24 % des agents publics, soit 7,6 points de plus

qu'il y a dix ans. Ils concentrent 74 % des entrées dans la fonction publique.

Ces données vont dans le sens des constats publiés par d'autres observatoires (dont l'observatoire Adelyce, sur son propre champ et selon ses définitions), selon lesquels la part des fonctionnaires dans certains recrutements d'agents publics reculerait fortement.

Autrement dit, l'État et les employeurs publics substituent de plus en plus des non-titulaires aux titulaires au lieu de recruter sur statut.

C'est une mise en extinction des corps de fonctionnaires qui se prépare à bas bruit, par effet de substitution silencieuse.

Un système organisé de précarité

Cette montée en puissance des contractuels n'a rien d'un « ajustement technique » : elle s'inscrit dans une orientation renforcée par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, qui a élargi les possibilités de recrutements de contractuels et créé de nouveaux outils comme le contrat de projet. Dans les services, cela se traduit par des écarts de salaires, l'absence de grilles

indiciaires, des perspectives de carrière inexistantes, un turn-over permanent et des collectifs de travail fragilisés.

Les femmes, surreprésentées parmi les contractuelles et les temps partiels (84 % des temps partiels sont occupés par des femmes), payent au passage le prix fort de cette précarisation.

Une remise en cause de l'indépendance de la fonction publique

Dans le contexte de progression de l'extrême-droite et en vue des prochaines échéances électorales, la progression de la contractualisation est particulièrement inquiétante. **Le statut des fonctionnaires offre des garanties d'indépendance à l'égard du pouvoir politique et des pressions hiérarchiques dont ne bénéficient pas les contractuels.** Le Statut général, même s'il doit être amélioré et renforcé, n'en demeure pas moins un garde-fou démocratique précieux.

Face à cette offensive contre le statut, l'UFSE-CGT pose des exigences claires :

- Un plan de titularisation de l'ensemble des contractuels, sans condition de concours ni de nationalité pour les emplois ne relevant pas de la souveraineté, articulé à une politique massive d'ouverture de concours externes et internes.
 - La fin de la politique du « tout contrat » et le rétablissement d'emplois titulaires à la hauteur des missions, par la hausse des plafonds d'emplois et l'arrêt des dispositifs qui organisent la substitution des fonctionnaires par des non-titulaires.
 - L'égalité immédiate de droits et de rémunération entre titulaires et contractuels : à travail égal, salaire égal, accès à la formation, à l'action sociale, aux droits syndicaux.
 - À court terme, elle exige la mise en place de cadres de gestion négociés avec de vrais référentiels de rémunération garantissant un droit à la carrière des contractuels dans l'ensemble des ministères.
 - La ré-internalisation des missions externalisées, avec intégration des salarié·es concerné·es dans des corps statutaires ou en CDI de droit public ouvrant sur la titularisation.
-

13/02/2026. Sophie Binet enflamme la centrale thermique de Gardanne

Pour fêter la « victoire » des salariés de la centrale de Gardanne, la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, a tenu un meeting sur site, ce vendredi 13/02. L'occasion de mettre en avant l'intelligence collective des ouvriers qui a permis de donner un nouvel horizon industriel au territoire. « Nous le montrons au quotidien dans les Bouches-du-Rhône : nous n'avons pas besoin *de patrons pour faire tourner nos usines !* » Ce vendredi, sous les cheminées de la centrale thermique de Gardanne et devant plus de 500 militants venus des Alpes au Vaucluse en passant par Arles ou Istres, la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, n'a cessé de louer « *la pertinence de la gestion ouvrière* ».



Une gestion qui prend tout sens à l'occasion du « meeting de victoire » qui venait fêter « *la réussite emblématique* » des travailleurs du site. « *Cette victoire est magnifique, elle a été arrachée grâce à votre détermination : 7 ans de lutte, de grève, de manifestations, d'ascenseurs émotionnels, de travail sur les dossiers, de gouvernements qui disparaissent avant des signatures promises* », lance Sophie Binet, aux côtés du secrétaire général de la fédération Mines-Énergie, Fabrice Coudour, et l'adjoint de celle des Ports et docks, Serge Coutouris. Une victoire symbolisée par la réembauche progressive de travailleurs licenciés lors du dernier plan de licenciement sur le site, via une société créée par les salariés. Et en vue « *de la mise en œuvre concrète du projet BioMéthane Provence, porté et développé par les travailleurs et la CGT* », comme le rappelle Jean-Michel Roccasalva, secrétaire général de la CGT de la centrale de Gardanne. Un projet « *novateur de production de biogaz et de biocharbon à base de bois en fin de vie* ».

Autant dire que depuis la fin du charbon, les salariés reviennent de loin. « *C'est une victoire emblématique sur tous les aspects. Elle montre ce qu'il faut faire pour réindustrialiser le pays. Nous voulons reprendre le pouvoir dans les entreprises et votre lutte en montre le chemin* », martèle Sophie Binet. De quoi mettre en avant une proposition phare de la CGT : « *Le maintien des emplois pour décarboner l'industrie passe par un moratoire sur les plans de licenciement.* » Et d'appeler à refuser « *l'opposition mortifère entre le social et l'environnemental* ». [Retrouvez l'article complet sur notre site internet.](#)